



Attestation sur l'honneur des futurs Conjointes

(Une attestation par conjoint)

Je soussigné(e)

Nom (en majuscules) et prénoms

né(e) le à

Date

Commune et Département

Certifie sur l'honneur,

- ☐ être PACSE(E)
- ☐ être célibataire
- ☐ ne pas être remarié(e)** depuis :
Mon divorce en date du / le décès de mon conjoint en date du

- ☐ être domicilié(e) à
- ☐ résider ou avoir résidé sans interruption dans la commune de depuis le jusqu'au

OU

- ☐ avoir un de nos parents qui a son domicile ou sa résidence dans la commune de depuis le jusqu'au

Justificatif de domicile :

- | | | |
|---|---|--|
| ☐ Titre de propriété | ☐ Certificat d'imposition ou de non-imposition | ☐ Quittance de loyer |
| ☐ Quittance de gaz | ☐ Quittance d'assurance logement | ☐ Quittance d'électricité |
| ☐ Quittance de téléphone | ☐ Autre : | |

A le

Signature

*En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende le fait : - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; - de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié ; Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

**Article 433-20, le fait, pour une personne engagée dans les liens du mariage, d'en contracter un autre avant la dissolution du précédent, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines l'officier public ayant célébré ce mariage en connaissant l'existence du précédent.